

N°17- NOVEMBRE 2016



Echos des Paysans



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU CONGO

Loi agricole : la CONAPAC saisit le Parlement



PREPAR : Des résultats tangibles au bénéfice de la CONAPAC

Contact: Tél: +243 998286456, +243 85 22 35 023-Email: conapacrdc@conapacrdc.org-Adresse: Av Essandja N° 28, C/ Barumbu

PREPAR : Des résultats tangibles au bénéfice de la CONAPAC et de ses fédérations provinciales membres

Mis en route en juin 2015, le projet PREPAR est arrivé à son terme. Lors de la quatrième réunion du Comité de Pilotage national, tenue du 14 au 16 novembre 2016 à Kinshasa, les différents acteurs du projet ont évalué le projet et cet exercice a pu ressortir les résultats tangibles et les capacités acquises par la CONAPAC et ses fédérations provinciales

Lors du lancement de ce projet en juin 2015, cinq résultats majeurs ont été formulés, à savoir (1) l'élaboration des dossiers de plaidoyer concernant les quatre thématiques prioritaires (la loi agricole, la sécurité foncière, l'amélioration de l'infrastructure rurale et le financement agricole) et les trois thématiques transversales (genre, environnement et l'inclusion des jeunes) ainsi que le développement des outils à exploités dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer : (2) l'amélioration de la gouvernance interne et la représentation des OPA et de leurs faitières à travers des actions ciblées pour l'application et le suivi des principes démocratiques et de transparence envers les membres ; (3) le renforcement de la participation effective des représentants légitimes des OPA dans les structures de concertation et de prise de décision ; (4) une communication et un partage d'information efficaces qui faciliteraient la circulation des informations pertinentes, fiables et actualisées concernant les thèmes clé entre les différents niveaux du mouvement paysan et vers les autres acteurs du développement rural congolais ; (5) le partage des approches innovatrices porteuses sur les thèmes prioritaires et transversaux, en vue de renforcer les capacités des OPA en tant qu'interlocuteur valable vis-à-vis de la société congolaise et de ses partenaires.

L'adoption de la méthode FACT par la CONAPAC, les fédérations ainsi que les producteurs agricoles demeure aussi un résultat majeur d'autant plus que cette méthode a permis de générer les six dossiers de plaidoyer dans ce sens que toutes les propositions et toutes les déclarations de position préparées par les OPA prennent leurs racines dans la réalité et les besoins de leurs membres.

ELABORATION DE SIX DOSSIERS ET DES OUTILS DE PLAIDOYER

Le résultat le plus tangible du Projet



Les délégués de la province du Kongo Central-FOPAKO



Les délégués de l'ex province du Bandundu -FOPAKMM



La délégation de l'ex province du Kasai Oriental -FOPAKOR

PREPAR: Des résultats tangibles au bénéfice de la CONAPAC et de ses fédérations provinciales membres

(suite de la page 2)

PREPAR restera, à n'en point douter, l'élaboration des dossiers ainsi que des outils de plaidoyer devant permettre à la CONAPAC et ses fédérations provinciales de bien mener le plaidoyer. Au total, six dossiers de plaidoyer et six notes de plaidoyer ont été élaborés. D'autres outils de plaidoyer ont été également produits,

Le PREPAR visait également l'amélioration de la gouvernance. On a pu noter une participation et une bonne collaboration au niveau interne (réunions du CPP et GT, élaboration du budget participatif...) et une bonne représentation des membres (membres de la fédération, non membres et les ONGD). Les délégués ont souligné aussi une



La délégation du Nord Kivu -FOPAC NK

traduit par la maîtrise des actions du PREPAR à travers la pétition. Le respect du calendrier des activités dans la majorité des provinces restera un atout pour la réussite du projet.

UNE COMMUNICATION FLUIDE ENTRE LES PROVINCES

La Communication a été l'élément catalyseur du PREPAR, un résultat de premier ordre. La communication a permis la mise au même niveau de compréhension du

processus du projet PREPAR entre les fédérations et entre parties prenantes, une amélioration de la visibilité d'activités des fédérations, la CONAPAC et le projet lui-même (Agricongo y compris) ainsi que le rapprochement entre fédérations et les médias. Grâce à la communication, le PREPAR a installé une cohésion provinciale et nationale des paysans et leur volonté de travailler ensemble traduite par la

signature massive de la pétition. Durant la mise en œuvre, l'on a noté également une forte implication des radios communautaires ayant permis à la population de mieux comprendre le projet. Aussi, les Ongs membres de l'Alliance Agricongo étaient régulièrement informés des activités de la CONAPAC.

DES THEMES TRANSVERSAUX POUR

(suite en page 3)



La délégation de l'ex province de l'Equateur -COPADEF

notamment la lettre de sensibilisation, lettre d'engagement, article de presse, émissions radios et TV, DVD documentaires. Ce processus a permis également l'obtention de plus de 100.000 signatures auprès des paysans et des échanges intéressants entre province sur les thèmes transversaux.

transparence dans la gestion du projet. Bien plus, la restitution des acquis des ateliers par les membres du CPP restera aussi un signe d'amélioration de la gouvernance. Toutes les parties prenantes ont effectivement participé à la mise en œuvre du PREPAR à travers une participation active des OP membres et non membres aux activités du PPREPAR. Ce qui se

UNE GOUVERNANCE AMELIOREE DES OPA



La délégation du Sud Kivu -FOPAC SK

PREPAR: Des résultats tangibles au bénéfice de la CONAPAC et de ses fédérations provinciales membres



Photo de famille à l'issue de la cérémonie de clôture du PREPAR

RENFORCER LES CAPACITES DES OPA

Les cinq thèmes transversaux retenus à savoir le genre, le foncier, l'agriculture et la biodiversité, la Foresterie communautaire ainsi que le financement ont été bien partagés.

Le Genre a permis la mise en place du concept de l'ANPC (Académie Nationale Paysanne Congolaise) et une participation mixte aux activités des OP à tous les niveaux. Cette approche innovatrice a permis également un échange d'information et partage d'expériences sur le concept genre. Pour ce qui est du foncier, des fiches de bonnes pratiques ont été conçues et

partagées ainsi que des expériences riches de la gestion de conflits fonciers. Il faut épingler aussi ce fait que les paysans ont été formés sur la loi foncière. Le thème « Agriculture et biodiversité », a par contre souffert de la non appropriation de l'outil que les paysans ont jugé inadapté pour autant que cette innovation n'a pas tenu compte des besoins de la base. La Foresterie communautaire a été le thème le mieux partagé. Les paysans se sont approprié cette thématique à travers des expériences de Rutshuru dans le Nord Kivu, de Miabi au Kasai Oriental et de Uma dans la Province Orientale. Aussi, sur le thème du financement,

l'échange d'informations et le partage d'expériences sur le système de financement agricole (Warrantage) a été bénéfique pour les paysans.

METHODE FACT : FORTE IMPLICATION DE LA BASE A TOUT LE PROCESSUS

L'appropriation de la méthode FACT par la base constitue un réel résultat tangible du projet dans la mesure où l'implication et la participation de la base à tous les processus de plaidoyer a été assurée à une grande échelle (6 sur 11 provinces). Pour preuve, les six dossiers de plaidoyer validés et les producteurs agricoles sont informés sur le processus de plaidoyer.

Dans tout les cas, le PREPAR a été un vrai projet de renforcement des capacités de la CONAPAC et de ses fédérations provinciales bénéficiaires du projet : Capacités de bien mener les actions de plaidoyer et de pouvoir communiquer à travers les médias ; capacités d'élaborer des plans d'actions, des outils de plaidoyer, les différents rapports, et de justifier les fonds alloués aux activités, etc. La CONAPAC et ses six fédérations provinciales ont renforcé leur synergie. La faitière nationale a réussi, grâce au PREAPR, à consolider son ancrage au niveau de la base■

Le PASPOR succède au PREPAR

Le programme d'appui à la structuration, au plaidoyer et à la professionnalisation des producteurs agricoles familiaux organisés en République Démocratique du Congo, PASPOR en sigle, va bientôt succéder au PREPAR, le projet de renforcement des capacités d'action politique des organisations de producteurs agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales.

Le PASPOR est un programme quinquennal. Sous réserve de l'approbation de son financement par le Gouvernement Belge (DGD), il va s'étendre sur la période 2017-2021. Il sera exécuté par les organisations non-gouvernementales belges actives dans le

secteur agricole en République démocratique du Congo, réunies au sein de l'Alliance AGRICONGO, en collaboration étroite avec leurs partenaires : la confédération nationale des producteurs agricoles du Congo, CONAPAC, et ses fédérations provinciales. Le programme PASPOR fait suite au PREPAR, projet biennal exécuté en 2015 et 2016. Avant le projet PREPAR, en 2012 et 2013, il y avait le projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale en République Démocratique du Congo. Le programme PASPOR s'articulera autour de six axes : structuration, plaidoyer, filières, genre, agriculture durable, information.

Fructueux sur la problématique foncière, la gestion des terroirs et la sécurisation foncière des producteurs familiaux

Partager des informations sur la problématique foncière en générale, la procédure d'acquisition des terres, la nomenclature des taxes de l'administration foncière, tel a été l'objectif des ateliers d'échanges organisés, simultanément à, Matadi au Kongo Central et à Kikwit dans la province de Kikwit au mois d'octobre 2016.

Pa sécurisation foncière des petits producteurs a toujours été parmi les préoccupations de la CONAPAC. Il est vrai que la RDC dispose de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980. Le dualisme entre l'Etat et le pouvoir coutumier dans la gestion des terres a été à la base de beaucoup de conflits en RDC. La densité de la population en RDC varie de 22 à plus de 200 habitants au Km² mais le producteur agricole familial dispose à peine d'un hectare pour ses champs.



On assiste alors à des conflits fonciers récurrents dans certaines zones: entre les terriens et les agriculteurs, entre les agriculteurs et les éleveurs, entre grands concessionnaires et petits exploitants, entre propriétaires terriens autour de la succession, etc.

Le développement des parcs agro-industriels dont le premier occupe 75000 Ha peut aussi être source de conflits si le processus de leur implantation n'est pas participatif.

Il en est de même de l'expansion des aires protégées; l'objectif de la RDC étant de 15% du territoire national d'après l'article 14 du code forestier.

Ces échanges interviennent au moment où la RDC est dans un processus de réforme foncière qui vise deux résultats majeurs à savoir l'adoption d'une politique foncière nationale et la révision loi foncière. La RDC est aussi en train de réfléchir sur sa politique d'aménagement du territoire.

La CONAPAC est en train de mener un plaidoyer sur l'accès sécurisé à la terre pour les communautés paysannes; garantie de la stabilité politique et sociale, et clé d'un développement durable de la RDC.

Les producteurs agricoles familiaux ignorent la procédure d'acquisition des terres tel que prescrit par la loi foncière et moins encore la nomenclature des taxes y relatives ainsi que les instruments

internationaux ratifiés par la RDC sur la protection des droits des communautés locales.

La province du Kwango a accueilli le premier parc agroindustriel de Bakangalongo mais les paysans se plaignent de n'avoir pas été consultés par les promoteurs du projet alors qu'ils jouissaient d'un certain nombre des droits.

Au Kongo Central, on assiste à une occupation des grandes étendues des terres par les concessionnaires dans le cadre de l'emphytéose mais parfois en état d'abandon. A titre illustratif le district du Bas-Fleuve et des Cataractes, plusieurs

concessions ne sont pas avec plus de 27 000 ha dans le seul territoire de Lukula.

Au cours de ces échanges, les délégués de la CONAPAC a présenté une note synthèse sur la problématique foncière et les modes traditionnels d'acquisition des terres ainsi que les conflits qui en découlent. Les délégués ont suivi aussi deux interventions et non de moindre, faites respectivement par un expert du cadastre qui a présenté la procédure d'acquisition des terres et un autre des titres immobiliers qui tablé sur la nomenclature des taxes administratives relatives au foncier. Un débat fort intéressant a suivi chaque présentation.

FLASH!

Depôt des pétitions à l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale envoie la CONAPAC à la commission ressources naturelles pour le dépôt de la petition.

Loi agricole : la CONAPAC saisit le Parlement

Article paru dans le Journal LE PHARE du Lundi 28 novembre 2016
cfr www.lephareonline.net

Malgré l'existence de grandes étendues de terres arables et fertiles ainsi que de réserves d'eau douce, la République Démocratique du Congo reste l'un de pays les plus pauvres du monde. L'agriculture pratiquée par 70 % de la population, principalement dans les milieux ruraux est pourtant reconnue comme un des secteurs capables de booster l'économie nationale. Hélas, elle évolue sans boussole et sans programmation structurée

C'est pour cette raison que les producteurs agricoles familiaux réunis autour de la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) annonce dans un communiqué avoir de déposer des notes de plaidoyer sur l'accélération des

mesures d'application de la loi portant principes fondamentaux du secteur agricole aux bureaux des Présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat ainsi auprès de certains ministères. Cette démarche est soutenue par une pétition portant près de 100. 000 signatures collectées auprès des agriculteurs familiaux, à travers une campagne de sensibilisation en provinces. En fait la CONAPAC demande au gouvernement de se doter réellement d'une politique agricole formulée de façon participative et d'une stratégie de mise en œuvre appropriée incluant l'agriculture, la pêche et l'élevage. Chaque année, la RDC importe pour plus de 1,5 milliards de dollars de denrées alimentaires alors que nous disposons de 80 millions d'hectares de terres arables.

Les résultats attendus de ce vaste plaidoyer concernent les domaines qui touchent directement à la vie des producteurs agricoles familiaux, à savoir le financement agricole, les infrastructures rurales, la sécurisation foncière et l'adoption et la mise en œuvre globale des mesures d'application de la loi agricole. En ce qui concerne le financement agricole, la CONAPAC voudrait obtenir du Gouvernement la promulgation par le Premier Ministre du Décret fixant le statut du Fonds National du Développement Agricole (FONADA) ainsi que des autres textes réglementaires sur l'organisation, le fonctionnement et les modalités de financement du fonds. Selon cette confédération, la mise en place du FONADA viendra répondre au besoin des producteurs familiaux qui n'ont pas accès au crédit agricole.

S'agissant des infrastructures rurales, la CONAPAC voudrait que le FONER (Fonds National d'entretien routier) finance les infrastructures rurales de desserte agricole sous la supervision des CLER (Comités locaux d'Entretien routier). La CONAPAC estime que les organisations des producteurs agricoles doivent participer à la cogestion des Comités provinciaux et locaux d'Entretien routier)

Pour ce qui est de la sécurisation foncière, les principales revendications des producteurs agricoles familiaux portent sur la promulgation de l'ordonnance présidentielle sur les terres des communautés locales cfr Art 389 de la loi foncière, la révision des contrats avec les concessionnaires ainsi que la rétrocession des concessions non mises en valeur et leur redistribution aux producteurs, la promulgation de la nouvelle loi foncière, la vulgarisation des différentes dispositions légales sur la gestion des terres auprès des communautés locales. Car celles-ci contribuent non seulement à la résolution des conflits qui alimentent les cours et tribunaux à travers la République, mais aussi au rétablissement de l'équilibre sociopolitique dans tout le pays ■

Perside DIAWAKU
Journal Le Phare

La CONAPAC met à la disposition des producteurs agricoles familiaux un recueil de la procédure légale d'acquisition des concessions foncières et des frais administratifs applicables

Participants aux échanges de Kisumu et de Metofi

Octobre 2016

La FOPAC Nord Kivu prend une part active à la Semaine de la pomme de terre

Comme chaque année, a lieu dans la sous-région des grands-lacs, la semaine dédiée à la pomme de terre. Quant à ce, les organisations paysannes de la R.D Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi évoluant en partenariat avec les institutions et organisations paysannes internationales s'allient. Ainsi donc, les préparatifs vont bon train. La République démocratique du Congo sera représentée dans ces assises par la FOPAC Nord Kivu, FOPAC Sud Kivu, LOFEPACO, COOCENKI, SYDIP, UPDI, et ASOP.

Du 29 novembre au 01 décembre 2016, la semaine pomme de terre prévue au Rwanda se tiendra spécifiquement à Musanze dans la province du Nord. Elle réunira 25 participants de diverses organisations paysannes dans la sous-région des grands-lacs. Selon les organisateurs de cette grande campagne agricole, malgré les progrès acquis grâce aux précédentes semaines pomme de terre tenues respectivement à Butembo/RDC (2010) à Musanze/Rwanda (2011) à Kayanza/Burundi(2012) à Bukavu/RDC(2013) et à Goma/RDC(2014), le grand défi qui reste à combler est l'accès au financement, la commercialisation transfrontalière des semences de qualité et de la pomme de terre de consommation dans la sous-région des grands-lacs.

Au cours de cette semaine, le thème principal est « l'accès aux marchés et aux financements des producteurs dans la chaîne de valeur pomme de terre, dans la sous-région des grands-lacs. » Et pour l'occasion donc, l'agenda prévoit ainsi aborder la problématique de la semence de qualité, notamment la production et la commercialisation des semences ainsi que la production et la commercialisation des pommes de terre de consommation, le marché



transfrontalier de la pomme de terre, le rôle des coopératives dans la chaîne de valeur pomme de terre, l'adaptation au changement climatique et mécanismes de mitigation, l'accès aux financements notamment avec le rôle des institutions financières dans la chaîne de valeur de la pomme de terre.

L'avenir de la pomme de terre, Selon des sources concordantes, à l'instar de la chaîne de valeur pomme de terre, les organisations paysannes des pays concernés contribuent pour réaliser le coût de cette rencontre régionale des partenaires incontournables et les réunions de préparation ont déjà commencé au niveau national pour le succès de ce grand évènement. Et parmi les différents résultats dont on s'attend pour la prochaine

semaine pomme de terre, selon les termes de référence de ladite activité, les différents acteurs des quatre pays vont se connaître et échanger les informations relatives à la chaîne de valeur de la pomme de terre, les résultats de nouvelles variétés (essais d'adaptabilité) introduites au Rwanda en provenance de la Hollande (Pays-Bas) seront connus, les différents maillots de la chaîne de valeur semence pomme de terre seront connus par les producteurs, les nouvelles initiatives sur l'amélioration de la commercialisation de semences pomme de terre tant au niveau national que dans la sous-région, les mesures d'adaptation au changement climatique seront partagées, les producteurs et les transformateurs vont se convenir sur les normes de

qualité et les contrats d'approvisionnement, les informations relatives à l'assurance agricole seront connues par les producteurs, les stratégies d'amélioration de commercialisation transfrontalière de la pomme de terre seront prises mais aussi, les conditions d'accès au crédit seront connues par les producteurs.

Du moins pour le reste, la culture de la pomme de terre est essentielle pour maintenir et augmenter l'offre alimentaire mondiale. Selon les mêmes termes de référence, elle reste aussi une culture très importante pour plusieurs raisons dans la sous-région des grands-lacs, car elle est à la fois une culture vivrière et en même temps une culture de rente■

JB MUSABYIMANA
FOPAC/NK

Mieux connaître la CONAPAC



La Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée conformément à la Loi n°004/2001 du 21 juillet 2001.

Elle a comme vision de contribuer à l'avènement d'un « monde paysan solidaire, professionnel et prospère ». Sa mission est de représenter et de défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles familiaux congolais afin de leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

QUI SONT SES MEMBRES ?

Actuellement les fédérations membres de la CONAPAC sont : la Fédération des Paysans et Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN), les Forces Paysannes du Kongo Central (FOPAKO), la Fautière des Organisations Paysannes de Kwilu-Kwango-Mai Ndombe (FOPAKKM), la Fédération des Organisations Paysannes du Kasai Occidental (FEDOP), la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Kasai Oriental (FOPAKOR), la Convention des Paysans pour le Développement de l'Equateur (COPADE), la Fédération des Producteurs Agricoles de la Province Orientale (FEFPAPO), la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM), la Fédération des OPA du Congo au Nord Kivu (FOPAC Nord Kivu), la Fédération des OPA du Congo au Sud Kivu (FOPAC Sud Kivu) et la

CONAPAC-Katanga. Le découpage territorial sanctionné par une nouvelle subdivision administrative du pays, passant de 11 à 26 provinces, influencera la structuration de la CONAPAC qui, dans son nouveau plan stratégique 2016-2025, veut plus s'orienter vers la professionnalisation et le développement des filières agricoles vertes qui tiennent compte de la protection de l'environnement et du renforcement économique de ses membres selon les spécificités de leurs provinces respectives.

COMMENT ADHERE T-ON A LA CONAPAC ?

La CONAPAC représente actuellement 11 fédérations provinciales constituées à leur tour de 10.900 Organisations paysannes de base, Syndicats paysans et Coopératives agricoles. Les membres de la CONAPAC sont les Fédérations de producteurs agricoles provinciales et les Fédérations de producteurs agricoles spécialisées (par filière, par fonction de producteurs ou par catégorie de producteurs agricoles). Pour y adhérer, il faut donc faire partie d'une organisation paysanne (OPA, union), d'un Syndicat paysan ou d'une Coopérative agricole affiliés à l'une des fédérations provinciales ou spécialisées, membres de la CONAPAC

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Notre adresse: Avenue Essandja N° 28, Commune de Barumbu. : Tél : +243 998386456

Email : conapac_rdc@conapacrdc.org ou vous pouvez visiter notre siteweb www.conapacrdc.org

Nos partenaires

